

AGGLOLAC Le projet de futur quartier entre dans la phase dite de planification

La «vision» n'est plus un mirage

JULIEN GRAF

Comme le dit si bien l'adage, Rome ne s'est pas faite en un jour. Force est de constater qu'il en va de même lorsqu'il s'agit de construire un nouveau quartier urbain censé voir le jour au bord du lac, à cheval entre les communes de Bienne et Nidau.

Pourtant, à coups de petits pas, le projet va de l'avant. Les municipalités de Bienne et Nidau, associées à l'investisseur privé et développeur du projet Mobimo SA, ont annoncé vouloir démarrer la phase dite de planification. Cette nouvelle étape intervient alors que la phase de clarifications complémentaires, lancée il y a près de trois ans, a permis de confirmer que la construction d'un nouveau quartier sur l'aire de l'Expoparc est réalisable techniquement et économiquement. «Ce qui n'était jusqu'ici qu'une vision doit passer à une phase plus concrète, celle de la planification. Agglolac doit maintenant être concrétisé en un véritable concept urbanistique», a martelé le maire de Bienne, Erich Fehr.

Rapport aux législatifs

A cet effet, un épais rapport de 47 pages a été remis aux conseillers de ville de Nidau et Bienne. Il doit leur permettre de se faire une idée précise des tenants et aboutissants du projet.

Afin que la phase de planification puisse bel et bien être lancée, les parlementaires des deux villes devront approuver, lors de leurs séances respectives de juin, une convention de planification conclue entre les deux villes et l'investisseur Mobimo SA. Cette convention régit entre autres l'organisation, les compétences et les modalités décisionnelles ainsi que le financement d'une société de projet Agglolac, qui aura pour mandat de mener à bien les étapes suivantes du



François Kuonen, Erich Fehr, Adrian Kneubühler et Jürg Mosimann (de g. à d.) ont tenu à rendre compte de l'avancée du projet de quartier urbain dans la baie de Bienne. OLIVIER GRESSET

projet. Les conseillers de ville prendront également connaissance d'une autre convention relative à la compensation des valeurs et des risques entre les deux localités.

Dès que ces conditions préalables auront été ratifiées par les législatifs, la société Mobimo SA entend lancer un vaste concours d'idées à l'adresse de bureaux spécialisés. L'objectif est de recevoir différents projets pour l'aménagement du territoire Agglolac, d'un périmètre global de quelque 260 000 m². Les intéressés devront veiller à respecter un processus d'assurance-qualité ayant pour but de développer le projet en un concept urbanistique concret dans la baie du lac. «Dans un premier temps, un concours d'idées préqualificatif sera mené. A fin juin, un jury sélectionnera 20 à 25 équipes», a expliqué Jürg Mosimann, chef de projet auprès de Mobimo SA. «A la fin de l'année, ces équipes remettront leurs travaux. Nous en retiendrons entre trois et huit. Elles devront ap-

profondir et remanier leurs contributions, qui pourront être débattues en public. Ce processus devrait durer jusqu'à fin 2014».

Nombreuses contraintes

L'un des défis majeurs pour ces bureaux spécialisés sera la prise en compte de nombreuses contraintes de nature archéologique ou de qualité des sols. De hautes exigences en matière de durabilité devront aussi être requises. Les planificateurs devront, en outre, tenir compte des zones protégées par l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS). «Si les sols ne sont que superficiellement pollués, des études préalables ont permis de constater que leur nature, en certains endroits, est très mauvaise», a relevé François Kuonen, urbaniste de la Ville de Bienne.

Reste la question des coûts engendrés par ce colossal projet. Bienne et Nidau, propriétaires des terrains, les vendront à Mobimo SA. Les Municipalités de-

vraient percevoir quelque 110 millions de francs. Cet argent sera réutilisé dans la viabilisation du périmètre Agglolac, évalué à 100 millions de francs et financé par les deux localités. Ces dépenses comprennent, entre autres, l'aménagement des infrastructures publiques, espaces verts, ponts ou encore fouilles archéologiques. Mobimo SA supportera les coûts liés à la construction des bâtiments.

Ce nouveau concept urbanistique entrepris durant cette phase de planification débouchera sur une promulgation de nouvelles bases légales en matière de droit de la construction dans la zone lacustre de Nidau. Le peuple nidowien se prononcera à ce sujet, en 2015 ou en 2016. D'autres votations populaires devront se tenir à Bienne et à Nidau, à propos notamment des ventes de terrains. ●

www.journaldujura.ch

Dans nos archives, d'autres articles concernant la vision Agglolac.

ARRESTATION

Un Moldave arrêté pour une vingtaine de cambriolages, dont un à Evillard

La police cantonale a annoncé hier qu'elle avait arrêté un Moldave de 33 ans, suspecté d'avoir cambriolé des maisons dans huit cantons différents et d'avoir dérobé des voitures. L'homme a été interpellé en septembre 2012 en Allemagne avant d'être remis aux autorités suisses un mois plus tard. Son identification a, entre autres, été rendue possible par la présence de son ADN sur certains lieux des vols par effraction qui lui sont reprochés. Dans la majorité des cas, des bijoux, du matériel informatique et de l'argent ont été dérobés et ceci pour un montant total de plus de 600 000 francs. Dans le canton de Berne, il est soupçonné d'être l'auteur du brigandage commis à Evillard en juin 2012. Pour rappel, un couple de personnes âgées avait été menacé par deux inconnus alors qu'il s'appretait à quitter son domicile. Les malfaiteurs avaient ligoté leurs victimes avant de s'emparer d'objets de valeur et d'appareils électroniques. Le Moldave a bénéficié d'aide de complices pour ses forfaits. ● MAS-CPB

CHEMIN GEYSISRIED

Collision entre une moto et une voiture

Hier matin vers 6h30, une collision entre une moto et une voiture a eu lieu au chemin Geysisried. Dans sa course, la voiture a heurté un muret de jardin avant de rester en suspension sur ce dernier. L'automobiliste s'en est sorti indemne mais le motocycliste a été légèrement blessé. Il s'est rendu par ses propres moyens à un contrôle médical. Le montant des dégâts est estimé à plusieurs milliers de francs. Une enquête a été ouverte afin de déterminer la dynamique exacte de l'accident. ● CPB-JUG

CONSEIL MUNICIPAL

Oui au Beachtown

Le Conseil municipal a décidé hier d'octroyer l'autorisation nécessaire au Beachtown pour occuper une partie des Prés-de-la-Rive jusqu'au 2 septembre. Il a toutefois émis la condition que l'accès au lac et à la douche devait être garanti au public. D'autre part, la musique ne sera autorisée que durant des plages horaires limitées. «C'est pour discuter de ces aspects que nous avons pris une semaine supplémentaire pour donner notre aval», précise Beat Feurer, directeur de l'Action sociale et de la sécurité.

Les autorités signalent également qu'elles allaient soumettre à un examen approfondi l'utilisation des Prés-de-la-Rive. «Nous devons décider si nous voulons à l'avenir que d'autres manifestations similaires puissent se tenir sur cet espace public. Il n'est

donc pas exclu que cette année, ce soit la dernière édition du Beachtown», souligne Beat Feurer.

Dernier point de discordance entre les organisateurs et les autorités: le ponton construit sur le lac sans autorisation. «Nous avons interdit aux organisateurs d'utiliser cette passerelle tant qu'ils n'auraient pas obtenu l'autorisation nécessaire», poursuit Beat Feurer.

Dominique Antenen, au nom des organisateurs du Beachtown, s'est dit très satisfait de la décision du Municipal. Concernant l'emplacement du ponton, il précise: «Le canton a été contacté à ce sujet et a donné son accord pour l'installation de la passerelle. Actuellement, le ponton n'est pas encore ouvert, étant donné qu'une autorisation devrait émaner de la Ville.» ● MAS-JUG